

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1361^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 14 octobre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Nuseibeh (Jordanie)</i>	1
<i>Discours de M. Sylla (Madagascar)</i>	5
<i>Discours de M. Kyprianou (Chypre)</i>	7

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

*En l'absence du Président, M. Al-Rashid (Koweït),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. NUSEIBEH (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Le Royaume hachémite de Jordanie, au nom duquel j'ai aujourd'hui le grand honneur de parler devant cette Assemblée, est particulièrement heureux de présenter ses félicitations à notre honorable Président à l'occasion de son élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale. Ce choix est un témoignage de la haute estime que l'opinion mondiale, représentée par notre Assemblée, porte à un homme d'Etat aussi éminent. Il exprime également toute la considération que la grande famille des nations a pour le pays ami qu'est l'Italie. Permettez-moi de joindre ma voix à celle de tous mes collègues pour souhaiter à notre Président un rétablissement rapide et complet.

2. Les relations entre mon pays et Rome remontent aussi loin que l'on peut aller dans le temps. C'est une longue et belle histoire que celle de nos deux peuples collaborant étroitement à enrichir la culture du monde.

3. La province de Syrie, dont la Jordanie faisait partie, était le grenier de l'empire romain, et elle a donné quatre empereurs à Rome. La sagesse et le droit romains ont trouvé leur expression parfaite sur notre terre. Sauf pendant les mornes mois d'hiver, les habitants d'Amman — jadis appelée Philadelphie — célèbrent encore de nos jours les événements nationaux et culturels dans le vaste et magnifique amphithéâtre romain de cette cité. La belle ville de Jerash contient dans son enceinte la plus grande cité romaine qui soit encore intacte. Et bien que Pétra ait été construite par les Nabathéens, les Romains ont contribué aussi à lui donner sa magnificence exceptionnelle. Cependant, si grandes que soient ces réalisations matérielles, si riches que soient les trésors de l'histoire qui y abondent, ce n'est là qu'un côté de la chose. Car notre pays a été le berceau des aspirations perpétuelles et inlassables de l'homme au sublime et à la

découverte de Dieu dans toute sa sagesse, sa miséricorde et son amour.

4. Ce n'est donc pas un hasard si S. S. le pape Paul VI, qui nous a fait l'honneur de venir parmi nous, il y a quelques jours, pour nous transmettre son noble message d'apôtre de la paix et de la bonne volonté sur cette terre, s'est rendu en Jordanie pour son premier pèlerinage — à Jérusalem, Bethléem, et en d'autres endroits de la Palestine où l'Apôtre de la paix a vécu, prêché, souffert et donné sa vie pour sauver l'humanité.

5. Un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble des événements humains qui ont alimenté les annales de l'histoire nous oblige à réfléchir sérieusement sur ce que la recherche de la paix a pu coûter de tout temps comme sacrifices et comme souffrances. Mais hélas, malgré tous ces sacrifices, malgré tous les efforts et toutes les aspirations en faveur de la paix, il nous faut bien constater que nous marchons dangereusement, presque inexorablement, vers l'abîme de la destruction.

6. La paix étant le problème numéro un de l'Organisation des Nations Unies et de notre époque, il nous faut à tout prix essayer de comprendre pourquoi la recherche de la paix s'est malheureusement toujours soldée par un échec. Sinon, nos pieux espoirs, nos arguments et nos déclarations sont, dans la meilleure des hypothèses, dépourvus de toute signification.

7. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, il y a vingt ans, son but reconnu était de préserver la paix dans la justice. La paix sans justice peut fort bien n'être que le corollaire d'une indescriptible tyrannie, de l'exploitation humaine et de la négation de toutes les valeurs qui font que la vie vaut la peine d'être vécue. Et en fin de compte, comme disait un des grands meneurs d'hommes de notre époque, le président Eisenhower, "il n'y a pas en soi de paix plus efficace ni plus éternelle que la paix du tombeau".

8. Mais ce qui nous préoccupe, honorables délégués, c'est la paix au sein même de la vie, avec tous les espoirs et toutes les aspirations qui font battre le cœur de l'homme. C'est là que les Nations Unies ont échoué le plus complètement, et c'est à cela qu'il nous faut rechercher un remède. Nous reconnaissons parfaitement le rôle important que l'Organisation des Nations Unies a joué pour que naissent des nations, puisque plus de soixante nouveaux Etats ont vu s'ouvrir devant eux les perspectives d'une vie nouvelle dans l'indépendance, la dignité et l'égalité, à laquelle tout homme a droit en naissant.

9. Nous nous réjouissons de cette réussite prodigieuse et de ces réalisations stupéfiantes dans le do-

maine de la décolonisation, qui sont sans précédent dans l'histoire de l'évolution humaine vers la liberté. Pourtant, tout en nous réjouissant d'avoir vu nos frères de toutes les parties du monde acquérir la liberté au cours de ces vingt dernières années, nous ne pouvons que déplorer la ruine et la destruction de notre propre peuple sur cette Terre Sainte de Palestine qui a tant contribué au bonheur et à la liberté des autres. Au lieu de l'œuvre créatrice pour laquelle l'Organisation des Nations Unies s'est gagnée la reconnaissance de millions d'hommes à travers le monde et de la postérité, son intervention dans le drame de Palestine a été un acte de destruction sans précédent dans l'histoire du monde civilisé, un acte qui constitue la violation la plus flagrante de ses propres principes, de sa propre Charte et de la conscience collective de tous ceux qui la composent.

10. Il va sans dire qu'en parlant des Nations Unies je ne fais pas allusion ici à la construction imposante certes, mais sans vie propre, qui nous abrite. Je ne parle pas non plus de l'Organisation telle qu'elle est actuellement constituée, de celle qui représente maintenant la majeure partie de l'humanité libérée. Je fais allusion à l'Organisation des Nations Unies à ses débuts, alors qu'elle n'était guère plus que le domaine privé de quelques privilégiés presque tout-puissants. L'impérialisme et le colonialisme sévissaient encore à plein. Les consciences n'étaient pas encore sensibles aux aspirations des moins privilégiés et des plus déshérités. Le favoritisme et les tractations d'influence, fléaux que nous sommes tous résolus à extirper de chez nous à quelque moment et en quelque endroit qu'ils se manifestent, étaient encore pratique courante dans la diplomatie internationale. Le récit de cet épisode sordide, dont tous peuvent maintenant prendre connaissance, est la preuve irréfutable, s'il en fallait une, qu'il s'est agi là d'une violation de la lettre et de l'esprit de la Charte, notre pierre angulaire et notre code de conduite pour la recherche de la paix dans la justice.

11. Le peuple pacifique de Palestine, qui vivait sur cette terre depuis des temps immémoriaux, qui avait vu arriver et partir des conquérants en une suite sans fin, a alors dû faire face à une catastrophe bien pire encore que toutes les invasions par sa cruauté, sa férocité et le caractère définitif que l'on voulait et que l'on veut toujours lui donner. On a chassé ces gens de leur patrie, de leurs terres, de leurs prairies, de leurs bocages, de leurs mers et de leurs rivières, de leurs petits villages et de leurs hameaux tranquilles, de leurs bourgs et de leurs villes, de leurs mosquées, de leurs églises et des cimetières où leurs aïeux dormaient de leur dernier sommeil. Le cimetière de Ma'marullah, où les familles de Jérusalem, y compris la mienne, enterraient leurs martyrs et leurs morts depuis plus d'un millier d'années, a été profané et transformé en parc, et des étrangers venus de tous pays foulent maintenant aux pieds ce sol sacré.

12. A cause de sa situation géographique exceptionnelle qui en fait le carrefour terrestre, maritime et aérien de trois continents, à cause aussi du courage inépuisable de son peuple, la Palestine aurait pu être l'un des pays les plus heureux et les plus prospères et participer ainsi au développement et à la prospérité de toute cette région du monde. Le destin

du peuple de Palestine a été tout autre, et voilà plus de dix-sept ans que ces gens connaissent la misère, la privation de liberté, l'amertume d'être déracinés, menacés par le spectre de la mort, qui vivent en réfugiés ou dans des villages frontaliers, à l'écart de la société et presque sans perspective d'avenir. Pour se maintenir en vie il leur faut accepter l'aide des Nations Unies, qui ne leur est d'ailleurs donnée qu'avec parcimonie, car les principaux contributeurs manifestent de plus en plus leur impatience à la voir se prolonger et pourraient bien envisager de réduire cette assistance pourtant minime qui, il faut pourtant le reconnaître, ne les aide jamais qu'à subsister.

13. Si nous laissons maintenant de côté la question de la réparation et celle de la responsabilité de ce drame dont souffre un peuple innocent dans toutes les acceptions du terme, serait-ce trop demander que de répéter la requête déjà formulée en maintes occasions, à savoir que l'Assemblée, afin d'alléger le fardeau qui écrase les puissances contributaires et qui atteint la somme fantastique d'un dollar par personne et par mois, approuve à cette vingtième session, pour des raisons humanitaires, la nomination par les Nations Unies d'un gardien des biens arabes en Palestine pour que nous puissions au moins donner à ces êtres infortunés une chance de survivre grâce au revenu de leurs biens et du labeur acharné qu'ils ont fourni et que des générations entières ont fourni avant eux?

14. Nous avons tendance à considérer ici que le colonialisme, le fossé qui sépare les riches des pauvres et la politique de l'apartheid sont les plus grands maux qui infestent les relations entre les hommes. Le drame du peuple de Palestine les a cependant tous surpassés et a montré à quelle somme de souffrances et d'injustice un peuple peut être exposé. C'est une question bien plus grave que celle de l'égalité, que celle de l'indépendance, que celle de la pauvreté face à la richesse: c'est une question de vie ou de mort. Et tandis que les droits civiques et nationaux du peuple de Palestine étaient anéantis, une entité nouvelle et étrangère nommée Israël se formait sur les ruines indigènes.

15. Dans ces circonstances, ai-je tort de dire qu'Israël est née du péché, qu'elle s'est nourrie d'inimitié et de haine et qu'elle a été soutenue par toutes les forces viles qui semblent placer leurs intérêts et leurs fins égoïstes avant les normes et les exigences de la paix, de la moralité et de la justice?

16. Je tiens à répéter ici que les Arabes n'ont aucune hostilité à l'égard des Juifs en tant qu'adeptes d'une croyance religieuse. Nous sommes par contre farouchement opposés aux menées du sionisme international qui ont contribué à écarter, à éloigner, à spolier la tradition juive du grand courant d'intégration humaine, à une époque de lutte et d'efforts multipliés pour parvenir à un système universel fondé sur la fraternité des hommes et non sur cette secte religieuse étroite, fanatique, égoïste, raciale et fermée qu'Israël et le sionisme représentent indubitablement. Notre position et notre attitude auraient été tout aussi véhémentes et tout aussi claires si n'importe quelle autre race, religion ou idéologie avait perpétré le crime dont le peuple de Palestine est la victime.

17. Quant à ce peuple de Palestine, actuellement dispersé à travers le monde, je peux dire qu'il est fermement décidé à continuer la lutte qu'il poursuit depuis quarante ans contre l'alliance impie du colonialisme et du sionisme jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans ses droits, dans sa propre patrie, et que l'aube d'un jour nouveau vienne chasser les nuages qui assombrissent son destin.

18. Les problèmes qui se rattachent au drame de Palestine ont été à maintes reprises, et au sein même de l'Organisation des Nations Unies, qualifiés de lamentable querelle entre les Etats arabes et Israël. Je tiens à déclarer catégoriquement qu'il n'en va pas du tout ainsi. Il s'agit en fait et avant tout de la lutte que mène le peuple de Palestine pour reprendre sa patrie aux forces du sionisme et de l'impérialisme qui l'ont accablé et écrasé. Redoublant d'énergie et de détermination, le peuple de Palestine resserre actuellement ses rangs, sous l'égide de l'Organisation pour la libération de la Palestine, afin de recouvrer sur le territoire qui lui a été usurpé son statut de nation vivant dans la dignité, la liberté et l'indépendance.

19. Cette situation intéresse naturellement le monde arabe, non seulement parce qu'il soutient fermement, et cela est compréhensible, la juste cause de ses frères, mais aussi parce que la création d'Israël a donné un aspect nouveau et inquiétant à la question de la sécurité des Etats arabes. Là où ils auraient pu consacrer de précieuses ressources aux seuls problèmes du développement et du progrès social, les Etats arabes sont obligés de gaspiller des ressources de plus en plus importantes pour parer aux intrigues apparemment incessantes et aux ambitions insatiables de ce nouvel adversaire; le processus d'escalade se poursuit, sans le moindre ralentissement.

20. Je me sens tenu, à ce stade, d'avertir cette Assemblée mondiale de l'effroyable danger que font courir à la paix et à la sécurité du monde, et plus particulièrement à la paix et à la sécurité de l'Afrique et de l'Asie, les efforts inlassables qu'Israël déploie pour acquérir des armes nucléaires avec l'aide massive, aussi bien financière que technique, d'autres pays. Ce serait une tragédie épouvantable, une tragédie sans précédent, si le Moyen-Orient, berceau de la civilisation et héritier des valeurs les plus précieuses dans lesquelles l'humanité trouve son espoir et son salut, venait à être la victime d'une course implacable aux armements nucléaires dont il ne pourrait se dégager qu'au prix d'une renonciation à la survivance nationale, avec tout ce que cela implique.

21. Le Gouvernement jordanien approuve les efforts soutenus que l'on déploie actuellement pour aboutir à un désarmement nucléaire garanti par un système international approprié d'inspection et de contrôle. Nous aimerions en outre que le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires soit étendu aux essais souterrains. Par-dessus tout, le Gouvernement jordanien demande instamment que le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit mis au point et signé aussi promptement que possible, car le temps passe et, si des mesures ne sont pas prises au plus tôt, il n'est pas difficile de voir

ce que l'avenir nous réserve pour la paix au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, et, à vrai dire, pour la paix du monde.

22. J'ai parlé assez longuement des problèmes relatifs au maintien de la paix dans un climat de justice, d'équité et de moralité, qui est le seul climat valable à ce point de vue. J'ai également parlé de la nécessité qui en découle automatiquement de ne ménager aucun effort pour aboutir au désarmement, particulièrement dans le terrifiant domaine nucléaire. J'en arrive maintenant à un troisième problème non moins capital pour la paix, celui de la transformation des sociétés où l'homme réussit à peine à subsister en sociétés où chacun pourra avoir sa part et profiter des bonnes choses de la vie. Je me rends fort bien compte que ce problème a été évoqué par presque tous les orateurs qui ont pris la parole devant cette Assemblée au cours de la discussion générale. C'est pourquoi je vous demanderai d'être indulgents en me permettant d'ajouter quelques remarques à ce qui a déjà été dit.

23. Pour parvenir à la paix, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies pourvoie aux besoins et réponde aux aspirations des masses humaines de toutes les régions du globe, non seulement sur le plan politique, mais, et cela est tout aussi important, dans tous les domaines intéressant la vie de l'homme: domaine social, domaine économique et domaine culturel.

24. Si les Nations Unies n'adoptent pas, individuellement et collectivement, des mesures plus fermes, plus hardies et plus sérieuses pour atténuer les inégalités flagrantes entre les riches et les pauvres, entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien, alors les moins favorisés, les moins avantagés et les moins privilégiés perdront lentement mais sûrement confiance dans les objectifs communs qui lient les Nations Unies au sein d'une même organisation. D'où la tendance à considérer essentiellement le monde comme un lieu d'affrontement entre les vieilles nations développées depuis longtemps et les forces nouvelles qui émergent dans les pays en voie de développement. Il serait tragique, à vrai dire, que cette tendance se cristallise et s'affermisse faute d'avoir pris toutes les mesures qui s'imposent et qu'il est possible de prendre pour combler le fossé séparant ces deux fractions de l'humanité.

25. Nous n'oublions pas que le développement est un processus à long terme, un processus difficile. Ce n'est pas quelque chose qui puisse s'obtenir par un miracle ou par un simple souhait, du jour au lendemain. Nous savons parfaitement aussi que les pays en voie de développement ont des siècles de retard et d'atrophie à rattraper. C'est aux pays en voie de développement eux-mêmes à faire le principal effort pour rattraper ce retard, par leur labeur et à la sueur de leur front.

26. Cela dit, cependant, nous sommes intimement persuadés que les pays développés n'ont pas fait ce qu'ils auraient pu pour ceux qui sont moins fortunés. Je veux parler en particulier de ce qui semble être une évolution défavorable séculaire des termes de l'échange entre les pays développés et les pays en voie de développement, évolution qui en fait réduit

pratiquement à néant toute l'assistance accordée aux pays en voie de développement.

27. Conscient du caractère chronique et injuste de cette situation, le Gouvernement de la Jordanie approuve pleinement et sans réserve les conclusions que la Première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adoptées^{1/} et qui marquent une étape importante dans la recherche d'une solution au problème le plus urgent de notre époque. Il y a lieu de se réjouir que l'Assemblée générale ait pu décider, en décembre dernier, de faire de cette Conférence un organe de l'Assemblée générale, pourvu de ses propres services et de son propre secrétariat [résolution 1955 (XIX)]. Nous espérons ardemment que la nouvelle organisation se verra offrir toute la coopération et toute l'assistance qui lui seront nécessaires pour s'acquitter, après tous ces retards, de son importante mission.

28. Si j'ai critiqué pour leur insuffisance les mesures prises jusqu'à présent dans ce domaine essentiel, je dois cependant, en toute conscience, dire le plus grand bien des travaux et réalisations qui sont à l'actif des programmes d'assistance technique des Nations Unies, du Fonds spécial et des diverses institutions spécialisées, qui pourtant ne disposaient à cette fin que de ressources relativement minimes. Je suis sûr de parler en notre nom à tous en reconnaissant quelle somme de dévouement, de compétence et de dur labeur il a fallu aux responsables de ces programmes et à leur personnel pour s'acquitter de leur mission.

29. La quatrième tâche urgente de l'Organisation des Nations Unies est de rechercher des moyens efficaces de trancher et de régler les litiges et les différends qui continuent d'opposer certaines nations l'une à l'autre. Puisque nous sommes tous d'avis que la guerre est à condamner, l'Organisation des Nations Unies a le devoir de faire face aux responsabilités qui lui incombent en tant qu'instrument de l'évolution vers ce qui est juste et équitable. Il est pratiquement impossible d'imposer un moratoire destiné à maintenir un *statu quo* qui, bien souvent, n'a d'autre justification morale que d'être la conséquence d'un conflit sanglant antérieur. Nous avons, en fait, une quantité impressionnante de différends bien précis qui ne sont pas encore résolus et qui constituent les "points névralgiques" du globe. Et il n'y a pas d'autre solution qu'une action préventive si nous voulons empêcher que ces points névralgiques ne deviennent de véritables volcans.

30. L'un de ces différends, celui qui oppose depuis longtemps l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire, s'est récemment envenimé au point de devenir ce que le monde consterné a considéré comme un véritable recours aux armes. Pour qu'il n'y ait aucun malentendu, j'aimerais insister sur le fait que la Jordanie, qui fait partie du monde arabe, a toujours entretenu avec ces deux grands pays les relations les plus étroites d'amitié fraternelle. La civilisation et la sagesse du sous-continent indien nous ont toujours été profitables, et nous espérons de notre côté lui avoir été utile également. Les mathématiques, la vie

religieuse, les relations culturelles, les échanges et le commerce sont des liens traditionnels qui ont sans cesse rapproché nos deux mondes. C'est pourquoi il est regrettable que nous nous trouvions dans l'obligation de passer un jugement de valeur et d'adopter une position qui, dans l'atmosphère lourde de ce conflit armé, peut paraître partisane.

31. Nous nous sommes réjouis de la conclusion d'un cessez-le-feu qui a au moins eu pour conséquence l'arrêt des effusions de sang. Je joins ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour adresser nos félicitations les plus sincères au Secrétaire général U Thant et l'assurer de toute notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés à cette fin. Mais après? Est-ce que ces deux grands pays qui sont nos amis vont continuer de vivre dans cette atmosphère délicate et dangereuse du cessez-le-feu, au milieu des haines qui naissent et se multiplient et de toutes les perturbations qu'un Etat à deux doigts de la guerre ne peut manquer de connaître? Le Gouvernement de la Jordanie croit fermement que des mesures efficaces, propres à assurer le règlement définitif de ce problème endémique depuis si longtemps en suspens, doivent suivre rapidement le cessez-le-feu. Nous croyons en outre que les critères à appliquer en vue de ce règlement devront s'inspirer des principes de la Charte et des résolutions que les divers organes des Nations Unies ont adoptées au sujet de la question du Cachemire. Nous croyons au principe de la libre détermination pour tous les peuples du monde. Les nobles enseignements des pères fondateurs de l'Inde, Mahatma Gandhi et Pandit Nehru, renforcent cette conviction car, j'en suis sûr, ceux-là ne voulaient pas exclure et n'ont pas exclu le peuple du Cachemire de cette profession de foi essentielle de l'humanité.

32. En précisant aussi clairement notre point de vue, nous ne voulons préjuger en rien le résultat de tout plébiscite que l'on pourrait organiser pour donner à la population de ce territoire la possibilité d'exprimer librement sa volonté. Cette population doit pouvoir, selon qu'elle le jugera bon, opter pour l'Inde ou opter pour le Pakistan. Le Cachemire pourra ainsi devenir un centre de coopération entre ces deux grands pays plutôt qu'un champ de bataille. Nous demandons instamment à l'Inde et au Pakistan de mobiliser toutes leurs ressources de diplomatie et de sagesse pour épargner à l'Asie, dont ils sont deux principaux piliers, le fléau d'un conflit traînant en longueur.

33. Le tragique conflit qui sévit sans se calmer depuis des dizaines d'années au Viet-Nam fait de ce pays un autre point névralgique du monde d'aujourd'hui. Je ne veux pas entrer dans les détails du bien-fondé de cette cause, mais je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies ne peut continuer à regarder avec une totale indifférence les souffrances inouïes que la population du Viet-Nam doit endurer, que ce soit au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest; ces gens ne doivent pas non plus continuer d'être les victimes de la lutte d'influences qu'ils subissent depuis si longtemps. Le Gouvernement de la Jordanie pense qu'une nouvelle réunion de la conférence de Genève dans les plus brefs délais possibles et l'application des accords de Genève de 1954, dans leur lettre et dans leur esprit, sont les moyens les plus efficaces de mettre un terme aux souffrances qui accablent actuellement le peuple du Viet-Nam.

^{1/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

34. Un troisième conflit sanglant fait rage dans une partie de notre grande patrie arabe. Je veux évidemment parler de la triste situation qui règne en ce moment à Aden et en Arabie du Sud. Nous savons que, pour une raison ou pour une autre, les Britanniques ont régulièrement fait montre d'un "amour" particulier pour les Arabes et d'une répugnance plus grande encore à les laisser en paix chez eux sans provoquer d'abord un éclat, le genre d'éclat qui laisse derrière lui un mal chronique et atroce qui subsiste encore longtemps après leur départ. Les Britanniques ont abandonné des possessions coloniales bien plus précieuses pour eux depuis que la décolonisation est en plein mouvement. De nombreux territoires qui étaient jadis des bijoux très estimés de la Couronne britannique ont depuis obtenu leur indépendance et sont devenus de dignes Membres de l'Organisation des Nations Unies. Et pourtant, par contraste, tout processus de décolonisation du monde arabe a été dans la plupart des cas, pour les Britanniques, une opération douloureuse, une véritable césarienne, qui a déconcerté en toute bonne foi amis comme ennemis.

35. L'amour est parfois aveugle, et il n'en est alors que plus dangereux.

36. Nous déplorons les mesures de répression que le Gouvernement britannique a prises récemment pour essayer de contrecarrer et de faire échouer la lutte que la population d'Aden et des Protectorats mène afin d'obtenir son émancipation et le droit à l'autodétermination. Ces mesures sont d'autant plus regrettables qu'elles ont coïncidé avec l'ouverture de la vingtième session de l'Assemblée générale qui, espérait-on, donnerait suite au dernier rapport du Comité des 24, dans le cadre de la politique générale de décolonisation progressive que l'Assemblée générale a mise en train avec succès. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que l'on a reculé les aiguilles au moment même où la visite d'un honorable ministre d'Etat britannique, venu au Moyen-Orient pour des contacts directs en vue d'une solution définitive du problème, avait renforcé l'espoir d'un progrès véritable. J'aurais sûrement été moi-même contrarié et consterné si mon gouvernement, en même temps qu'il m'envoyait en mission dans un pays étranger, avait ainsi sapé cette mission par des mesures aussi sévères et aussi malavisées.

37. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés de l'ONU, des mesures fermes et immédiates pour redresser une situation qui non seulement est contraire aux principes et aux objectifs reconnus de l'Organisation, mais qui menace la paix et la sécurité de cette partie du monde. Nous demandons aussi au Royaume-Uni de revoir sa politique au sujet de cette région afin de régler rapidement ce problème.

38. La lutte que le peuple de l'Oman mène pour défendre son droit à l'autodétermination n'a encore donné aucun résultat. Nous espérons fermement que l'Assemblée générale prendra à la présente session des décisions fondées sur le rapport du Comité spécial de l'Oman et donnera suite à ce rapport afin d'aider la population de l'Oman à choisir son destin selon sa propre volonté librement exprimée.

39. J'aimerais profiter de l'occasion pour présenter mes salutations chaleureuses et mes sincères félicitations aux nouveaux Membres de l'Organisation, la Gambie, les Iles Maldives et Singapour. Je suis certain qu'ils contribueront dignement au succès de cette Organisation mondiale.

40. La délégation jordanienne est très heureuse que l'Organisation des Nations Unies, après la paralysie regrettable dont elle a souffert pendant la dix-neuvième session, soit à nouveau pleinement en mesure de mener à bien les tâches qui lui incombent et les fonctions qui lui sont dévolues. Nous sommes fiers de notre contribution à ce rétablissement, aussi modeste soit-elle, et notre espoir le plus ardent est que l'on aboutisse à un règlement plus durable du problème afin d'éviter de retomber dans l'immobilisme de la dix-neuvième session.

41. Permettez-moi, Monsieur le Vice-Président, d'exprimer encore une dernière pensée. Les discours qui ont été prononcés au cours de cette discussion générale ont été extrêmement profitables, instructifs et riches en enseignements; ils ont révélé le pouls de l'humanité dans son unité toute naturelle, dans sa diversité, qui est un signe de santé pour un monde qui traverse actuellement l'une des plus grandes périodes de transformation de l'histoire, et dans tous les aspects très divers de la vie nationale et internationale. Mais il est une chose qui m'inquiète au moment où la discussion générale tire à sa fin. C'est la crainte — et j'espère qu'elle est injustifiée — que nous n'acquérions une sorte d'immunité contre ce qui est dit ici et que nous ne laissions perdre une partie du poids que l'opinion des représentants du monde devrait nécessairement avoir. Nous espérons que nos délibérations ne dégèneront pas en un rituel qui se reproduirait d'année en année et passerait inaperçu, bien qu'il puisse être profitable et stimulant à l'extrême, car elles portent toutes sur des problèmes vivants qui touchent des êtres vivants de tous les coins du monde. Il serait réellement tragique que les délibérations du plus grand organisme international du monde n'aboutissent pas à l'adoption de mesures concrètes.

42. M. SYLLA (Madagascar): Ma délégation adresse tout d'abord à M. Fanfani ses félicitations à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingtième session ainsi que ses vœux de prompt rétablissement. Son passé prestigieux, sa haute compétence dans les fonctions publiques qu'il a exercées notamment comme chef du gouvernement et Ministre des affaires étrangères de son pays justifiaient les suffrages de la quasi-unanimité de cette assemblée.

43. M. Fanfani succède à un autre grand président, notre frère Alex Quaison-Sackey qui, tout au long d'une session frappée de stérilité par suite des interprétations divergentes données par les grandes puissances de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, a montré toute la mesure de ses exceptionnelles qualités d'homme d'Etat. Il a réussi, par son indomptable patience et sa subtilité, à empêcher un affrontement qui eût pu signifier l'éclatement de l'Organisation.

44. Ma délégation ne saurait omettre de rappeler l'action tenace et efficace de notre éminent Secrétaire général, qui, tout au long de l'année 1964, et jusqu'à ce jour, n'a cessé de prodiguer ses efforts en vue du maintien de la paix ou de sa restauration partout où elle a été menacée.

45. Enfin, c'est avec une profonde satisfaction que, comme les autres délégations, celle de mon pays a accueilli au sein de notre grande famille les trois nouveaux membres: Singapour, la Gambie et les Iles Maldives. Je suis certain que ces Etats œuvreront pour que l'Organisation soit plus forte et que sa voix se fasse entendre avec plus de vigueur et d'autorité.

46. J'ai fait plus haut allusion à l'Article 19 de la Charte. Pour sa part, mon pays a estimé, dès le début, que le coût des opérations au Congo, sans l'assentiment préalable du Conseil de sécurité, ne pouvait pas être considéré comme une dépense ordinaire incombant automatiquement à tous les Etats Membres. Par ailleurs, mon pays, profondément pacifique, n'a pas approuvé les mesures militaires prises par l'ONU au Congo.

47. Cette position a été maintes fois affirmée à cette tribune par les représentants malgaches. Toutefois, mon pays n'a pas été insensible aux appels qui ont été lancés à tous les Etats Membres pour qu'ils aident l'ONU à surmonter ses graves difficultés financières. Sans rien abandonner de sa position juridique, mon gouvernement a, dès lors, pris la décision de payer volontairement ses quotes-parts et forme le souhait que tous les Etats Membres, riches ou pauvres, grands ou petits, contribuent à l'assainissement des finances de l'Organisation.

48. Les 12 derniers mois ont été marqués, à Madagascar, par une série d'élections qui ont permis à toute la population d'exprimer ses suffrages en toute liberté et en toute indépendance. Après les élections municipales, ce fut d'abord l'élection, pour sept ans, d'un président de la République. M. Philibert Tsiranana a été à nouveau porté à la magistrature suprême à une écrasante majorité. Les élections en vue du renouvellement total de l'Assemblée nationale et des six conseils généraux eurent ensuite lieu et donnèrent au gouvernement et au parti au pouvoir une majorité accrue leur permettant, pendant les cinq années à venir, de travailler, dans un climat serein, à la solution des importants problèmes économiques qui, à Madagascar comme dans tous les autres pays en voie de développement, se présentent chaque année avec une nouvelle acuité, en face d'un incessant accroissement de la population.

49. Du moins, sur le plan international, n'avons-nous pas de difficultés politiques. Nous n'avons aucune visée territoriale sur nos voisins, et n'en redoutons aucune de leur part. Une parfaite stabilité politique, le fonctionnement normal de nos institutions, une collaboration constante et confiante entre les masses et le pouvoir, tels sont les grands traits de la vie interne de Madagascar. Mon pays entend montrer au monde que liberté ne veut pas dire anarchie, et que, en Afrique, démocratie et ordre peuvent parfaitement coexister.

50. Si mon pays n'a pas de problèmes particuliers d'ordre international, il est parfaitement conscient de ses responsabilités envers le monde où nous vivons, et entend jouer son rôle dans la solution des grandes questions internationales et dans les efforts déployés de toutes parts pour rétablir la paix partout où elle est troublée.

51. Des foyers menaçants de désordre existent à travers le monde et nous devons tous en rechercher patiemment et fermement l'extinction. Lorsque, comme c'est malheureusement le cas en maintes occasions, les conflits éclatent entre deux peuples de même sang, c'est, en premier lieu, au sein même de leur propre groupe ethnique que l'effort d'apaisement doit commencer. Il est plus facile, de l'avis de ma délégation, de persuader les antagonistes que, pour rétablir la paix, une meilleure compréhension mutuelle est indispensable. N'avons-nous pas le triste spectacle de conflits entre frères: Asiatiques contre d'autres Asiatiques, Africains contre d'autres Africains? Et entre Européens, ne sommes-nous pas les témoins impuissants d'une guerre froide dont le fil des ans n'a pas diminué l'ampleur et la violence? Pour ces conflits, des solutions pacifiques pourraient être recherchées par des négociations entreprises au sein même des groupes ethniques intéressés.

52. La tension internationale comporte, bien sûr, d'autres aspects provenant de causes différentes. Je n'en citerai que quelques-uns. C'est d'abord l'incompréhension de certaines puissances qui refusent de libérer du joug de leur domination d'autres populations, quelles que soient leur race et leur couleur, comme c'est le cas des populations du Mozambique, de l'Angola et aussi de la Rhodésie du Sud. Ce sont ensuite des divisions arbitraires, comme celles de l'Allemagne, de la Corée.

53. C'est ici le lieu d'affirmer la mission primordiale de l'Organisation: celle de donner à tous les peuples qui aspirent à l'indépendance le droit à la liberté et à l'autodétermination.

54. En ce qui concerne la question de l'admission de la Chine continentale, qui figure depuis quelques années à notre ordre du jour, la position de ma délégation reste inchangée. Nous ne sommes pas pour son admission, qu'elle-même ne recherche pas, si l'on s'en rapporte à ses dernières déclarations fracassantes ainsi qu'à ses activités contre la paix comme à la subversion qu'elle entretient à travers le monde, notamment en Afrique. Pour mon gouvernement, seule représente le grand peuple chinois la délégation de la République de Chine, Etat fondateur de l'Organisation et qui en a toujours été un membre loyal et actif.

55. De nombreux orateurs ont exposé à cette tribune l'écart grandissant entre le niveau de vie des puissances industrialisées et celui des pays en voie de développement. Il est temps de mettre à l'étude, dans les organisations spécialisées, les mesures concrètes pouvant combler le fossé entre les deux catégories de nations. Madagascar, qui a pris une part active aux diverses conférences des 12 derniers mois, pense que des efforts plus importants doivent être faits par les pays du premier groupe en vue, d'une part, d'aider les pays en voie de développement

à s'industrialiser et, d'autre part, de leur assurer des prix raisonnables et suffisamment rémunérateurs pour leurs matières premières.

56. Mon pays attache une très grande importance à ce dernier problème et pense même qu'il serait intéressant d'envisager des formules fixes de rapport entre le prix des marchandises manufacturées et celui des matières premières, de façon que toute variation affectant l'un des termes de l'équation se répercute automatiquement sur l'autre. Il serait, de l'avis de ma délégation, nécessaire d'aller de cette façon au cœur même du problème. A l'heure actuelle, dans le calcul du prix de revient des marchandises manufacturées, le prix des matières premières, lorsqu'elles proviennent de pays en voie de développement, reste l'élément mobile et variable alors qu'il devrait être calculé pour assurer, en tout état de cause, un revenu substantiel aux producteurs. En d'autres termes, il devrait être l'un des principaux éléments fixes et incompressibles du prix de revient. De cette façon, les pays producteurs ne vivraient pas sous la crainte de variations de prix sur des marchés lointains sur lesquels ils n'ont aucun moyen de pression. Une baisse de quelques points sur le café ou le sucre, pour ne citer que ces deux produits, anéantit instantanément des mois, voire des années d'efforts de redressement. Ces pays producteurs pourraient, si cette mesure était obtenue, établir des plans de développement à longue échéance et, sur le plan intérieur, assurer le mieux-être de la population et pratiquer cette politique "au ras du sol" dont notre Président, Philibert Tsiranana, a fait la base de la politique économique de notre pays.

57. Les pays industrialisés ont un grand rôle à jouer en la matière. Nous pouvons nous tourner vers eux et leur dire: Aidez-nous à nous créer, en toute indépendance et dignité, des ressources pour combattre chez nous la misère. Aidez-nous à augmenter notre production pour faire face à une démographie ascendante, à créer des écoles, des maternités, des hôpitaux, des dispensaires, des bibliothèques. Aidez-nous à avoir une infrastructure portuaire, routière et ferroviaire, et une industrie locale, sans lesquelles nous serions voués à l'impuissance et à la médiocrité.

58. La dix-neuvième session de l'Assemblée générale a été totalement paralysée par suite de circonstances que beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé ont rappelées et analysées. C'est avec amertume que les Etats Membres ont pu mesurer leur impuissance devant cette crise. Il apparaît qu'après cette année d'inquiétude, nous puissions espérer des lendemains meilleurs. C'est ainsi qu'a été obtenue la majorité requise par la Charte pour ratifier les modifications institutionnelles votées en 1963, et qui doivent se traduire par la création de nouveaux sièges au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. L'Afrique pourra ainsi mieux faire entendre sa voix au sein de ces importants organes.

59. La célébration à San Francisco du vingtième anniversaire de la fondation de l'ONU a eu lieu dans une atmosphère d'inquiétude et de pessimisme. Elle a toutefois permis aux grands Etats de réaffirmer leur volonté de ne pas laisser périr l'Organisation.

60. Le 4 octobre dernier [1347ème séance], une grandiose et émouvante cérémonie s'est déroulée dans cette enceinte. S. S. le pape Paul VI, dans un discours d'une très grande élévation de pensée, a conjuré tous les peuples de s'unir pour barrer à jamais la route à la guerre et d'aborder résolument le désarmement par l'abandon des armes offensives. Son appel à la conscience du monde pour un "renouvellement intérieur" aura, j'en suis persuadé, une profonde et durable résonance. En cette année de la coopération internationale, l'appel du Souverain Pontife en vue d'une augmentation de l'aide des grandes puissances en faveur du tiers monde ne restera pas, j'en suis convaincu, sans écho.

61. Pour sa part, la République malgache a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé "Respect par les Etats Membres des principes concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le règlement pacifique des différends et la condamnation des activités subversives" (point 94 de l'ordre du jour) [voir A/5937]. Je ne m'étendrai pas longuement sur le projet de résolution^{2/} qui, dans notre esprit, est destiné à codifier des principes qui sont déjà reconnus par tous mais qui parfois, hélas, sont oubliés lorsque des intérêts égoïstes sont en jeu. Notre projet n'est dirigé contre aucun Etat et ne témoigne d'aucune arrière-pensée politique. C'est au droit, c'est à la raison, c'est à la sagesse que nous entendons faire appel.

62. Alors que l'année 1964 a été relativement calme, voici que, de nouveau, des combats reprennent, des revendications territoriales se font jour, de graves menaces sont proférées contre l'intégrité et même la vie d'autres Etats. Notre Organisation ne doit pas reculer devant un examen lucide et courageux de tous les conflits latents ou ouverts. Il serait illusoire pour nous de penser qu'elle pourra toujours régler les différends en donnant satisfaction à toutes les parties en cause. Mais, à notre avis, elle sortira grandie de tels affrontements pacifiques, menés dans le cadre de la Charte.

63. Si des nuages assombrissent encore l'horizon, des lueurs apparaissent qui peuvent nous faire espérer que les efforts que nous ferons ici en faveur de la paix, de la justice sociale, de la libération des peuples encore asservis et de l'amélioration du niveau de vie du tiers monde ne seront pas sans résultat.

64. M. KYPRIANOU (Chypre): Je n'ai pas l'intention, et je ne pense d'ailleurs pas qu'il m'appartienne, d'essayer de résumer la discussion générale qui va se terminer, mais je dois reconnaître que ce que j'ai à dire n'est pas sans rapport avec une étude minutieuse des différentes déclarations que les représentants des gouvernements ont faites devant cette Assemblée.

65. Le principal objectif de l'Organisation des Nations Unies est l'établissement d'une paix universelle et durable. Personne ici n'a exprimé son désaccord sur ce point. Au contraire, la nécessité d'assurer la paix a été soulignée à maintes reprises et l'on peut dire que la paix a été, à juste titre d'ailleurs, le

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 2, document A/5757 et Add.1.

thème principal de cette discussion générale. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut instaurer une paix permanente. Les chances d'atteindre cet objectif ne semblent cependant pas très bonnes pour le moment.

66. On a souvent dit aussi que, pour assurer la paix, il fallait d'abord que certaines conditions préalables essentielles soient remplies. Ces conditions sont le respect universel et l'application de certains principes qui constituent la seule base solide sur laquelle une paix solide et durable puisse être fondée. Les opinions n'ont pas différé non plus, du moins en ce qui concerne la grande majorité des Etats Membres, sur la nécessité de remplir ces conditions préalables. La grande majorité des Membres admettent qu'il faut reconnaître de façon absolue et universelle la liberté pour tous, la non-discrimination, l'auto-détermination, le respect de la souveraineté des Etats, le respect de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, le respect des droits de l'homme, de la justice sociale et économique, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, si l'on veut parvenir à la paix.

67. Une question se pose alors à nous: pourquoi le monde est-il encore aux prises avec tant de problèmes graves et importants, pourquoi la paix est-elle si menacée? Pourquoi l'humanité frôle-t-elle plus que jamais peut-être la catastrophe? Aucune divergence de vues n'existe sur la nécessité d'assurer une paix permanente, et la grande majorité des Membres de cette Organisation sont entièrement d'accord sur les moyens à employer pour atteindre ce noble objectif: remplir certaines conditions préalables conformes aux buts mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

68. Autrement dit, la question qui se pose à nous et qui exige une réponse, la question à laquelle nous devons essayer de répondre clairement, car, individuellement et collectivement, nous sommes tous responsables du bonheur futur de l'humanité, cette question est la suivante: qu'est-ce qui ne va pas? Qu'y a-t-il à la base de nos problèmes? A mon avis, une raison fondamentale nous a empêchés d'atteindre nos objectifs jusqu'à présent. C'est que certains pays, malgré leurs engagements, refusent de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte, si bien qu'il n'a pas été possible de combler le fossé qui sépare les déclarations de principe d'une part et la mise en pratique ou le respect de ces déclarations d'autre part.

69. Il nous faut absolument supprimer cette faille si nous voulons conserver quelque espoir d'atteindre notre objectif, l'objectif des Nations Unies — une paix durable. Si nous voulons garder quelque espoir de réussir malgré les réalités que nous devons affronter, nous ne devons pas hésiter à placer notre foi et notre confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Nous devons lui donner la force nécessaire pour qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche avec efficacité et de façon décisive.

70. Je sais bien que je ne dis là rien de nouveau, mais il est également certain que, si nous voulons apporter la réponse et le remède auxquels l'humanité tout entière aspire ardemment, il nous faut les chercher

non pas tant dans le domaine de la théorie, mais plutôt en regardant la réalité en face et sous son jour véritable, et nous décider à faire un effort résolu pour l'affronter avec efficacité. Nous ne pouvons atteindre notre objectif si nous ne mettons pas en pratique ce que nous professons et ce que nous préconisons collectivement. Nous ne pouvons atteindre notre objectif que si chacun de nous prend la résolution, et si nous prenons collectivement la résolution, de veiller à ce que les principes fondamentaux dont dépend la réalisation de cet objectif soient pleinement respectés et mis en pratique de façon universelle.

71. La réponse à la question qui nous préoccupe est simple en théorie. Le problème est de savoir comment la mettre en pratique. Nous n'en sous-estimons pas et nous ne devons pas en sous-estimer les difficultés. Mais il nous faut les surmonter. Il n'y a pas d'autre solution. C'est notre devoir absolu; c'est notre responsabilité; c'est notre obligation envers l'humanité. Nous avons le dispositif nécessaire et nous devons l'utiliser. Nous en avons les moyens et nous devons en faire usage. Nous avons l'instrument qui convient; nous devons le renforcer, nous devons accepter son autorité sans considération des conséquences que cela peut avoir pour nos propres intérêts individuels et égoïstes. Nous avons l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte traduit les buts, les aspirations, les nobles espoirs de l'humanité, et constitue la seule base solide sur laquelle on puisse fonder l'ordre mondial.

72. La situation internationale est grave. Les problèmes posés au monde et aux Nations Unies sont on ne peut plus sérieux. C'est avec la pleine conscience de nos responsabilités que nous devons faire face à la situation. Nous devons essayer d'agir avec efficacité. Nous devons prendre la décision de donner de l'efficacité à l'Organisation des Nations Unies, qui est notre instrument collectif pour la sauvegarde d'une paix fondée sur la justice et la liberté.

73. Malgré la gravité de la situation, nous avons la joie de discerner un heureux présage. L'année dernière, nous n'avons pu nous empêcher de regretter vivement que l'Organisation des Nations Unies fût dans l'impossibilité de fonctionner convenablement et de s'occuper des nombreux problèmes importants et urgents qui étaient inscrits à l'ordre du jour de la dix-neuvième session. La plupart d'entre nous ont alors exprimé leur amère déception de voir que l'Assemblée générale des Nations Unies ne pouvait travailler convenablement à cause d'un différend, d'une divergence de vues sur un problème extrêmement important en soi, certes, mais vraiment mineur, pourrais-je dire, au regard des besoins de l'humanité et des espérances du monde. Nous avons tant bien que mal surmonté l'obstacle et l'Assemblée générale fonctionne maintenant normalement, ce qui est en soi un résultat encourageant et une raison de plus pour être optimistes. J'aimerais exprimer l'espoir sincère que ce soulagement profond, venant après une telle déception, pourra nous aider à aborder nos problèmes dans un esprit nouveau et plus dynamique qui fera de la présente session une étape véritablement historique. La visite de S. S. le Pape et l'important message de paix qu'elle a prononcé devant nous y contribueront pour une grande part, j'en suis persuadé.

74. Nous devons en toute conscience aller de l'avant plus rapidement, non seulement pour rattraper le temps perdu, mais parce que nous ne pouvons plus nous permettre d'en perdre davantage. Les crises et les problèmes nombreux et variés qui assombrissent l'horizon international rendent d'autant plus urgente la nécessité, pour l'Assemblée générale, de jouer pleinement son rôle à cette session et de déployer des efforts renouvelés pour servir la cause de la paix universelle et les objectifs de liberté et de justice.

75. J'espère sincèrement que, sous la direction éclairée de notre Président — qu'un accident malheureux empêche d'être avec nous aujourd'hui et à qui je souhaite un prompt rétablissement — nous nous rapprocherons davantage des objectifs difficiles que nous nous sommes fixés. Je saisis cette occasion pour joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé et féliciter M. Fanfani de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Il n'est que juste qu'un tel honneur revienne à un homme d'Etat aussi éminent, qui sert son pays avec beaucoup de dévouement depuis si longtemps et qui a joué un rôle si important dans le domaine de la coopération et de la compréhension internationales.

76. J'aimerais aussi me joindre aux autres représentants pour exprimer ma profonde estime à mon cher collègue et ami, Alex Quaison-Sackey, qui a présidé la dix-neuvième session de l'Assemblée générale dans des circonstances particulièrement difficiles et complexes, avec une compétence et une diplomatie exemplaires.

77. Il est aussi de mon devoir de rendre un hommage particulier au Secrétaire général. Son dévouement à la cause de la paix et les efforts soutenus et inlassables qu'il a déployés pour faire appliquer les idéaux de la Charte lui ont gagné l'estime et le respect de tous, qu'il mérite tant.

78. A un moment où l'Organisation des Nations Unies fait preuve d'une énergie et d'une vitalité renouvelées, il pourrait être bon de nous rappeler qu'en dépit des revers qu'elle a pu connaître elle a toujours été et elle reste toujours une source d'espoir pour l'humanité tout entière. Malgré ses faiblesses et ses insuffisances, elle a prouvé plus d'une fois qu'elle est indispensable, car elle est pour nous le meilleur rempart de la paix et la meilleure sauvegarde contre l'injustice. Nous nous sommes tous rendu compte que le monde ne pourrait se permettre de laisser l'Organisation des Nations Unies disparaître. C'est pourquoi nous ne devons épargner aucun effort pour lui donner plus d'efficacité et accroître son pouvoir moral et son autorité. Nous ne devons pas considérer l'Organisation des Nations Unies comme une simple tribune où nous pouvons étaler nos griefs, exposer notre politique et faire des déclarations. Il nous faut accepter son autorité et mettre en elle notre foi et notre confiance sincères. Nous devons nous efforcer d'en faire l'organisme mondial où tous les peuples seraient représentés, ce qui est nécessaire si tous doivent accepter son autorité.

79. Nous nous félicitons du nouveau progrès qui a été réalisé cette année dans le sens souhaitable d'une plus grande universalité. Nous sommes heureux

d'accueillir la Gambie, les Iles Maldives et Singapour au sein de notre Organisation. Nous sommes persuadés que ces pays nouveaux et dynamiques contribueront activement au succès de nos travaux.

80. L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 20 ans pour répondre aux aspirations et aux besoins de l'humanité dans son ensemble — besoins définis par les leçons du passé et l'espoir d'un avenir meilleur.

81. A l'occasion de ce vingtième anniversaire, nous avons réaffirmé notre foi dans les principes de la Charte. Nous nous sommes à nouveau juré d'atteindre ses objectifs. Nous avons déclaré une fois de plus qu'il faut faire disparaître le colonialisme, éliminer le racisme, donner la liberté à tous, appliquer partout le principe de l'autodétermination, respecter la souveraineté de tous les Etats, interdire toute ingérence dans leurs affaires intérieures et créer les conditions nécessaires à la paix. Mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut veiller à ce que nos déclarations soient suivies d'effet. Pour ce faire, je le répète, nous devons donner plus d'efficacité à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons prendre des mesures concrètes.

82. L'un des points importants de notre ordre du jour, en rapport étroit avec la controverse qui provoqua l'an dernier la suspension de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, est celui des opérations de paix, du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix. A cause de la situation particulière de Chypre en ce moment, mon gouvernement porte un très vif intérêt à ce problème. Maintenir ou rétablir la paix, prévenir un conflit armé en un endroit quelconque du globe, voilà le rôle le plus important et le plus urgent des Nations Unies. L'attention soutenue qu'a consacrée à ce problème le Comité spécial des opérations de maintien de la paix — dont les membres méritent la reconnaissance de cette Assemblée — est extrêmement encourageante et nous espérons que la présente session progressera bien plus encore, à cet égard, vers l'adoption de décisions d'ensemble portant sur un large domaine. L'initiative du Gouvernement de l'Irlande (voir A/5966/Rev.2) mérite une attention particulière. Il est de notre devoir d'examiner toutes les solutions possibles qui sont de nature à garantir un arrangement valable et durable dans ce domaine crucial du maintien de la paix. Mais, naturellement, le maintien de la paix ne résout pas à lui seul tous les problèmes.

83. Il faut attaquer ces problèmes de front. Il faut en rechercher les causes, les trouver, les supprimer. Il ne suffit pas d'en parler et de les analyser pour les besoins de l'histoire; il nous faut les affronter avec détermination et prendre les mesures nécessaires pour les résoudre et les éliminer. En d'autres termes, nous devons nous assurer que nos principes, nos déclarations, les critères de base que nous avons définis pour la solution de ces problèmes, sont parfaitement respectés et effectivement appliqués. Nous devons poursuivre notre tâche dans un esprit nouveau. Nous devons prendre conscience, pleinement conscience, du fait que la paix est indivisible et que la justice, la liberté et la démocratie sont indivisibles; nous devons aussi prendre pleinement conscience du fait que nous ne pourrions atteindre nos objectifs si nous

ne décidons pas de respecter ce que tous, collectivement, nous défendons au nom de la Charte. Nous n'avons pas le droit de tolérer que les intérêts égoïstes de quelques-uns supplantent notre objectif commun. Nous n'avons pas le droit d'accepter que tel ou tel principe soit mis en avant et défendu dans un cas pour être ensuite complètement foulé aux pieds dans un autre cas semblable. Nous ne pouvons accepter une intervention dans un cas et nous y opposer dans un autre. Nous ne pouvons parler de la souveraineté pleine et entière d'un Etat si nous ne sommes prêts à respecter sans réserve la souveraineté de tous. Nous ne pouvons approuver l'application du principe de l'autodétermination dans un pays et la refuser dans un autre. L'Organisation des Nations Unies ne peut favoriser l'application de deux sortes de principes variant selon les intérêts de chacun.

84. Elle doit bien faire comprendre à tous qu'elle ne saurait accepter l'injustice et qu'elle a l'intention de prendre des mesures efficaces pour la supprimer. La résolution que cette Assemblée a adoptée le 12 octobre [résolution 2012 (XX)] a clairement montré — et nous devons le répéter — que nous refusons de tolérer la situation qui existe en ce moment même en Rhodésie du Sud; nous devons répéter clairement une fois de plus que le principe de l'autodétermination fondé sur le système démocratique; du suffrage universel doit être appliqué à ce territoire sans la moindre réserve et sans le moindre délai. Les Nations Unies ne peuvent en aucun cas accepter le principe qu'il existe deux sortes de citoyens. Elles ne peuvent tolérer que le gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud essaie de perpétuer l'oligarchie raciale et refuse à la majorité le droit démocratique de choisir elle-même l'avenir de son pays et son système de gouvernement.

85. La situation qui règne actuellement en Rhodésie du Sud, comme en Afrique du Sud hier et aujourd'hui, n'est pas seulement une négation des droits fondamentaux; c'est aussi une insulte à l'Organisation des Nations Unies, et nous devons la traiter comme telle. Nous ne pouvons accepter l'argument selon lequel le Gouvernement britannique n'a pas autorité ou n'a pas assez d'autorité pour remédier à la situation. Nous pensons que le Gouvernement britannique a là une grande responsabilité, à la fois juridique et morale, et nous sommes persuadés qu'il peut et qu'il doit remédier à cette situation pour réparer le mal qui a été fait. Le Royaume-Uni dispose de l'appui total de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Le paragraphe 4 de la résolution 2012 (XX) dit ceci:

"Invite le Royaume-Uni à mettre tout en œuvre pour empêcher une déclaration unilatérale d'indépendance et, au cas où une telle déclaration serait faite, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement à cette rébellion, en vue du transfert des pouvoirs à un gouvernement représentatif conformément aux aspirations de la majorité de la population".

86. Cet appel doit être entendu et respecté. Il faut accorder à la Rhodésie du Sud le droit à l'autodétermination fondée sur la décision de la majorité. La justice l'exige, la Charte l'exige, la paix et la dignité humaine aussi.

87. Les Nations Unies doivent agir plus efficacement pour éliminer toutes les formes de discrimination, partout où il en existe. De même, rien ne peut justifier le retard apporté à la mise en œuvre des principes de la Déclaration sur l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures positives et efficaces pour que l'indépendance totale soit accordée d'urgence à des territoires comme l'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise, et tous les autres territoires qui sont encore sous une domination étrangère quelconque; ne pas le faire, c'est accepter l'existence et le maintien de sources de discorde, de sources de danger, de sources d'injustice. De la même façon, il faut redresser, conformément à la Charte et aux déclarations des Nations Unies, des situations comme celles qui existent à Aden et en Oman. Il faut faire disparaître les derniers vestiges du colonialisme. Il faut effacer les vestiges de la domination étrangère, et nous n'avons pas le droit de nous reposer avant d'en avoir tout à fait fini avec cette tâche.

88. Un autre problème grave qui revient à nouveau à l'ordre du jour de cette Assemblée est celui des réfugiés de Palestine. Il ne s'agit pas seulement d'un problème humanitaire, c'est aussi celui du respect des principes — des principes de la Charte, des déclarations et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement a souscrit à la Déclaration que les pays non alignés ont faite au Caire^{3/}, sur ce point et sur d'autres, et il a constamment pris une position conforme à cette Déclaration.

89. Il faut condamner sans hésitation et sans la moindre réserve toute ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ou toute intervention par la force, effectuée sous quelque prétexte que ce soit, à l'encontre de n'importe quel Etat, en violation de sa souveraineté et de son indépendance, que cette intervention soit celle d'une grande puissance ou d'un petit pays. Nul n'a le droit d'entraver, de restreindre ou de violer la souveraineté d'un Etat, et si nous adoptions une attitude différente, ne serait-ce qu'une seule fois, nous saperions l'Organisation des Nations Unies et sa Charte. Le principe de la non-ingérence est l'un des principes les plus fondamentaux sur lesquels peuvent et doivent être fondées les relations entre Etats et la coexistence pacifique. Il est encourageant et particulièrement réconfortant que cette importante question soit placée en vedette cette année par l'inscription à l'ordre du jour de cette session, à la demande du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, du point intitulé "L'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté" (voir A/5977). Le principe de la non-ingérence et celui du respect de la souveraineté des Etats ont un caractère universel. L'intervention et la violation de la souveraineté ne sauraient être condamnées dans un cas et favorisées ou tolérées dans un autre.

^{3/} "Programme pour la paix et la coopération internationale" (Déclaration adoptée par la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964); voir le document A/5763.

90. J'ai fait allusion à quelques-uns des problèmes de l'heure; ils sont tous la conséquence directe de ce que les principes de la Charte et les résolutions des Nations Unies n'ont pas été respectés ni mis en application. L'horizon international est assombri par d'autres situations virtuellement explosives, dont certaines prennent actuellement l'aspect de crises aiguës. Il est très révélateur que la plupart d'entre elles soient l'héritage de politiques colonialistes et que l'on puisse en retrouver l'origine dans des partages de territoires, dans la division des peuples sous la pression d'intérêts étrangers à ceux de ces peuples eux-mêmes. Certaines de ces situations sont depuis longtemps la cause de dissensions perpétuelles et d'effusions de sang intermittentes. Le temps n'a pu adoucir les conséquences de la politique qui consistait à diviser pour régner, les récents événements du Cachemire nous l'ont malheureusement rappelé.

91. En commençant ma déclaration, j'ai fait observer en toute humilité qu'à la base des différents problèmes, il y a avant tout le fossé qui sépare l'affirmation de certains principes et la mise en pratique de ces principes. Cela est évident pour la plupart, sinon la totalité, des problèmes qui se posent à nous. C'est indiscutablement vrai aussi pour le problème de Chypre.

92. Il a été encourageant pour nous d'entendre au cours de la présente discussion générale les Etats Membres réaffirmer, dans leur grande majorité, leur attachement aux principes de la Charte. Ce sont ces principes mêmes que nous voudrions voir respecter et appliquer dans le cas de Chypre. Tous les Membres ont reconnu au cours de la discussion que la souveraineté des Etats doit être scrupuleusement respectée. Je suppose que cette opinion unanime vaut également pour Chypre. Tous les Membres ont été d'accord sur la nécessité de respecter les principes de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Je crois pouvoir supposer que cela aussi s'applique à Chypre. Chacun a reconnu qu'il faut respecter l'indépendance absolue et l'égalité de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je pense que ce principe est également valable pour Chypre. Je pense que le principe général selon lequel tous les peuples doivent être libres de régler leurs propres affaires comme ils l'entendent et de décider de leur avenir selon leurs propres vœux est un principe également applicable au peuple de Chypre. J'espère et je suis persuadé que les principes énoncés dans les déclarations des Nations Unies, et en particulier dans la Déclaration sur la décolonisation qui, nous l'avons tous reconnu, devrait s'appliquer dans sa lettre et dans son esprit à tous les territoires sous domination étrangère sans exception, sont aussi, et a fortiori, applicables dans le cas de Chypre, Etat indépendant qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies.

93. Ces quelques remarques résument en peu de mots le problème de Chypre. Le problème de Chypre est tout simplement celui du respect des principes de la Charte. C'est l'un de ceux auxquels on a appliqué deux sortes de normes. C'est l'un de ceux qui prouvent on ne peut plus clairement qu'il existe, comme je me suis efforcé de le faire comprendre tout à l'heure, un véritable fossé entre l'affirmation de certains principes et la mise en pratique de ces mêmes principes.

94. Je crois que quiconque veut juger objectivement le pour et le contre dans le cas de la question de Chypre doit être prêt à accepter certains faits, prêt à accepter la vérité, qu'elle plaise ou non. Je suis sûr que pour la grande majorité des membres de cette Assemblée c'est chose facile. Pour quelques-uns, cependant, cela peut demander du courage. Mais je suis persuadé que, si ceux-là font preuve de courage, ce sera non seulement à l'avantage de Chypre et de sa population, ce sera non seulement dans l'intérêt des Nations Unies, ce sera non seulement un service rendu à la cause de la justice indivisible, de la liberté indivisible et de la démocratie indivisible, mais un grand service aussi à la cause de la paix.

95. Chypre, au cours de sa longue histoire, a connu bien des vicissitudes. Elle a souffert non seulement par la faute de ses fils, mais d'avoir été exploitée par d'autres pendant des siècles. Beaucoup l'ont occupée. Beaucoup l'ont opprimée. Nous ressentons aujourd'hui encore les conséquences de la domination étrangère et du régime colonial.

96. Nous sommes, nous les Chypriotes, en droit de penser que les souffrances et l'injustice doivent prendre fin. Nous n'avons rien fait, pensons-nous, pour que nous soient refusés les droits qui sont les nôtres, non seulement en vertu de la Charte des Nations Unies, non seulement en conformité des principes de la démocratie et de la liberté, mais également en vertu de la dignité humaine et de la moralité. Nous n'en éprouvons que plus d'amertume et plus de déception encore à penser aux services que notre petit pays et notre peuple ont rendus à la cause de la liberté. Mais ce n'est évidemment pas pour cette raison que nous vous faisons part de nos désirs. Nos désirs sont fondés essentiellement sur la Charte des Nations Unies, sur les principes et les déclarations de cette Organisation, ainsi que sur notre droit légitime à la dignité et à l'égalité.

97. On a présenté le problème de Chypre comme un problème complexe, mais cette prétendue complexité a été créée de toutes pièces, non pas pour servir les intérêts de la population de Chypre, mais pour servir des intérêts étrangers. Ceux qui n'ont pas hésité à travestir la vérité pour servir leurs propres intérêts ont avancé et avancent encore un certain nombre d'affirmations et d'allégations mensongères qui sapent la cause légitime de Chypre. Je n'en parlerai que très brièvement ici.

98. On soutient tout d'abord que nous avons accepté certains traités que, dit-on, nous ne pouvons mettre de côté. Il y a une très grande différence, une énorme différence entre accepter librement un traité et se le voir imposer par la force. Nous aurons plus ample occasion, je pense, d'expliquer à fond notre position sur ce point lorsque le moment sera venu et de préciser alors comment ces prétendus accords ont été conçus et imposés. Pour l'instant, cependant, je me contenterai de rappeler un principe élémentaire, à savoir qu'il ne peut y avoir d'accord valable, que ce soit en droit international ou local, si ses dispositions enfreignent les règles fondamentales du droit et de la moralité.

99. En ce qui concerne Chypre, les dispositions de ces accords équivalaient pratiquement à la négation

des droits fondamentaux du peuple chypriote, à la négation de son droit à l'autodétermination, à la négation de son droit à la souveraineté pleine et entière, à la négation de son droit à l'indépendance réelle, à la négation du principe selon lequel c'est la majorité qui gouverne. En d'autres termes, ce "contrat" était illégal et immoral, en ce sens qu'il visait à dépouiller Chypre des droits fondamentaux qui lui reviennent en vertu de la Charte. Il est bon de citer à ce propos l'Article 103 de la Charte:

"En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront."

100. En outre, l'usage que la Turquie a fait de ces prétendus accords révèle clairement l'illégalité et l'immoralité de ces instruments: la Turquie a violé l'intégrité territoriale de Chypre, son indépendance et sa souveraineté, en s'appuyant sur le prétendu Traité de garantie; le Traité d'alliance qui nous a été imposé a servi à justifier l'agression qui se prolonge encore avec la présence illégale de troupes turques à Chypre; le prétendu Traité de garantie a été invoqué pour justifier un bombardement brutal de Chypre. Tout ceci prouve bien l'illégalité et l'immoralité de ces accords qui ont été imposés à Chypre alors qu'elle était encore sous domination étrangère.

101. Le deuxième argument que l'on avance pour préparer le terrain à des solutions inacceptables pour la population de Chypre, c'est qu'il y a à Chypre "deux communautés distinctes". Comme je l'ai dit l'autre jour en vertu de mon droit de réponse au Ministre turc des affaires étrangères [1358ème séance], le terme "communauté", bien qu'inoffensif en soi, en est venu à acquérir un sens particulier dans le cas de Chypre. Certains pourront trouver étrange que nous répugnions et que nous opposions à l'emploi du terme "deux communautés", mais je suis sûr qu'ils comprendront lorsque je leur aurai retracé l'historique de ce concept des "deux communautés".

102. Quand Chypre est devenue colonie britannique, après la première guerre mondiale et qu'il a été mis officiellement fin à la domination de l'Empire ottoman, il y avait à Chypre une minorité turque. Les membres de cette minorité eurent alors le choix entre être rapatriés et rester à Chypre, mais, dans ce dernier cas, ils perdaient la nationalité turque. Un grand nombre d'entre eux décidèrent de rester à Chypre et d'en faire leur patrie. Ils n'ont pas voulu rentrer en Turquie. Ils sont restés à Chypre, vivant dans la paix et dans la plus complète harmonie avec le reste de la population de l'île. Mais quand la lutte que le peuple de Chypre menait pour obtenir la reconnaissance de son droit à l'autodétermination en est arrivée à un point où il fallait que la puissance coloniale trouvât quelque prétexte, quelque nouveau moyen de compliquer le problème, afin de faire échec à ces aspirations des Chypriotes pour la liberté et l'autodétermination, celle-ci a décidé, en 1955, de faire rentrer en scène l'ancienne puissance occupante, la Turquie, en tant que "partie intéressée", et cela au mépris le plus complet du Traité de Lausanne, parfaitement valable et légal, en vertu duquel la Turquie renonçait solennellement à tous ses droits et intérêts

dans les territoires qui dépendaient auparavant de l'Empire ottoman, y compris évidemment Chypre.

103. En même temps, la puissance coloniale a poussé et incité une partie de la minorité turque de Chypre à s'opposer à la lutte du peuple chypriote pour l'autodétermination. Un certain nombre de Chypriotes turcs, à la solde de la puissance coloniale, se sont engagés dans la soi-disant Force auxiliaire de police et ont collaboré avec la puissance coloniale pour essayer de réprimer la révolte légitime d'un peuple réclamant la liberté et la justice. Je pense que la technique de la puissance coloniale consistant à "diviser pour régner" est assez connue de bien des représentants présents au sein de cette Assemblée.

104. Afin d'entraver cette lutte que nous menions pour notre libération, les impérialistes ont alors prétendu que l'autodétermination n'était pas possible et que notre insistance ne mènerait qu'au partage, puisqu'il existait à Chypre une minorité ethnique turque de 18 pour cent. Ce stratagème avait pour but, d'une part, d'arrêter la lutte pour l'autodétermination et, d'autre part, d'inciter la Turquie à s'engager plus avant, car elle avait manifesté quelque hésitation au départ. C'est ainsi que, pour essayer de rester maîtresse à Chypre, la puissance coloniale a réveillé les instincts expansionnistes d'un autre pays. C'est ainsi que l'expression "deux communautés distinctes" est devenue synonyme de "division".

105. Depuis, cette idée a été reprise et développée par la Turquie. Comme suite à ces complications artificielles, les accords de Zurich et de Londres ont été improvisés et imposés à Chypre au moment où la Grande-Bretagne décidait de renoncer à son autorité sur Chypre. Ces prétendus accords ont servi plus tard à faire gagner encore du terrain à l'idée de la séparation, de la division et du partage — politique que la Turquie a constamment appliquée et à la suite de quoi une révolte armée des Turcs contre l'Etat a éclaté à la fin de décembre 1963, avec les conséquences tragiques que l'on connaît et qui ont eu leur point culminant dans les bombardements de Chypre en août 1964.

106. La troisième allégation de la Turquie est que la minorité turque de Chypre est menacée d'extermination par la majorité grecque. C'est là une accusation stupéfiante. Les minorités de Chypre n'ont rien à craindre. La preuve en est donnée par les Chypriotes turcs qui s'échappent des quelques petites enclaves turques où l'on essaie de les retenir par l'intimidation, en application de la politique de division suivie par la Turquie. Ceux qui se sont échappés ont demandé la protection du Gouvernement chypriote et des membres de la majorité grecque. La majeure partie des Chypriotes turcs vivent en ce moment même dans des régions placées sous l'autorité du Gouvernement, côte à côte avec leurs compatriotes grecs, et il n'y a aucun problème.

107. Si la question des minorités est une question qui relève de la compétence nationale d'un Etat, il est compréhensible que le problème de la reconnaissance des droits de l'homme pour tous les citoyens soit considéré comme un sujet d'intérêt international — et nous sommes prêts à accepter cela. Je tiens à répéter une fois de plus qu'à Chypre les droits de

l'homme sont pleinement protégés et sauvegardés dans le cas de tous les citoyens, quelle que soit leur race, leur origine ou leur religion. De plus, mon gouvernement, sincèrement désireux d'apaiser les craintes qui pourraient se manifester à ce sujet, de montrer sa bonne volonté envers la minorité turque de Chypre et de contribuer le plus efficacement possible à la solution définitive du problème, a décidé de faire une déclaration d'intentions sur la sauvegarde des droits de l'homme pour tous les citoyens de Chypre. Il a décidé en outre d'annoncer son intention d'accorder aux minorités certains droits supplémentaires importants qui seront en quelque sorte des privilèges. Ces droits seront garantis internationalement. Le Secrétaire général des Nations Unies en a été officiellement informé par une communication que le Président de la République de Chypre, Mgr Makarios, lui a adressée le 4 octobre 1965 [A/6039]. Puis-je me permettre de demander aux représentants qu'ils étudient soigneusement ce document? Je désire simplement citer ici le passage du mémorandum joint à cette déclaration qui concerne la protection et la garantie des droits de l'homme et des droits des minorités:

"Outre les garanties effectives qui seront assurées dans le cadre du droit interne — en particulier par des dispositions de protection et par un recours devant un tribunal compétent — le Gouvernement de la République de Chypre est prêt à accepter, pour une période transitoire d'une durée raisonnable, des garanties de l'Organisation des Nations Unies.

"Le Gouvernement de la République de Chypre, conformément aux recommandations du Médiateur des Nations Unies, est prêt à accepter la présence à Chypre d'un Commissaire des Nations Unies accompagné d'un nombre suffisant d'observateurs et de conseillers qui observeront, dans les conditions que le Secrétaire général pourra lui-même indiquer, si tous les droits mentionnés ci-dessus sont respectés; il est également prêt, en vue d'assurer le respect des droits de l'homme, à accepter toutes dispositions appropriées que, sur l'avis, le cas échéant, de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général pourra recommander." (*Ibid.*, mémorandum, sect. III.)

108. Puis-je solennellement demander combien de gouvernements seraient prêts à accorder tant de droits spéciaux à une minorité, en plus des droits de l'homme, comme mon gouvernement se propose de le faire? Combien de gouvernements seraient prêts à accepter des garanties internationales étendues comme celles que mon gouvernement s'est déclaré prêt à accepter? A un moment où la population grecque de Constantinople est persécutée et le siège historique de l'Eglise orthodoxe grecque menacé, le Gouvernement de Chypre a décidé d'accorder tous ces privilèges et toutes ces garanties à la minorité turque.

109. Depuis décembre 1963, on a essayé à diverses reprises de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies ne s'occupe pas de la question de Chypre. Mais nous avons finalement réussi à porter la question devant elle, malgré les pressions que l'on a exercées pour nous en empêcher. On a essayé de

donner au problème une solution boiteuse, une solution artificielle. On a essayé de servir les intérêts d'autres pays aux dépens, encore une fois, du peuple de Chypre. Nous parlerons de ces tentatives quand la question de Chypre viendra en discussion.

110. Ce que nous voulons, comme je l'ai souvent dit devant les Nations Unies, c'est un règlement pacifique. C'est pourquoi nous avons décidé d'aider le plus possible le Médiateur que les Nations Unies ont désigné en vertu de la résolution 189 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964. C'est de bonne foi et animés du désir sincère de résoudre le problème pacifiquement que nous avons coopéré avec lui. Il est cependant une chose sur laquelle nous avons insisté et sur laquelle nous continuerons d'insister sans admettre de compromis, quoi qu'il puisse nous en coûter: le problème de Chypre doit être résolu de façon conforme aux désirs de la population de l'île. Il doit être résolu sur la base des principes de la Charte des Nations Unies. Nous avons soutenu — et nous ne modifierons pas notre position — que Chypre est un Etat entièrement indépendant et souverain, Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et que personne n'a le droit de violer, d'enfreindre, de limiter ou de restreindre son indépendance et sa souveraineté. Nous avons soutenu qu'il faut exclure le partage ou toute autre solution fondée sur une division aux conséquences désastreuses. Nous avons soutenu qu'il fallait appliquer les principes des Nations Unies, et c'est en fait ce que le Conseil de sécurité a donné comme mandat au Médiateur des Nations Unies dans la résolution 189 (1964). Après avoir mené à bonne fin un grand nombre de consultations et étudié à fond le problème, le Médiateur des Nations Unies a présenté son rapport au Secrétaire général le 26 mars 1965. Ce rapport est maintenant soumis à l'Assemblée (voir A/6017). C'est celui d'un représentant de l'Organisation des Nations Unies, celui d'un homme désigné par le Secrétaire général, avec l'accord de tous, en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité. On ne peut pas ne pas en tenir compte puisqu'il donne le point de vue d'un représentant de notre Organisation. Nous avons demandé instamment que le Médiateur soit autorisé à poursuivre sa tâche.

111. Le Gouvernement turc n'a pas seulement rejeté ce rapport, il a refusé aussi de coopérer davantage avec le Médiateur lui-même, parce que de toute évidence ses conclusions contrecarraient les plans de la Turquie. Conformément à son mandat, le Médiateur a souligné dans son rapport que la solution du problème doit être fondée sur les critères des Nations Unies, sur les principes des Nations Unies. Loin de faire de son mieux pour trouver une solution pacifique, comme le Ministre turc des affaires étrangères l'a prétendu l'autre jour, la Turquie a donc essayé de saper les efforts que les Nations Unies déploient pour trouver une solution au problème de Chypre en conformité avec la Charte et la résolution 189 (1964) du Conseil de sécurité. Pour notre part, nous persistons, comme d'ailleurs le Secrétaire général, à considérer le représentant de l'Organisation des Nations Unies, M. Galo Plaza, comme le Médiateur, et nous sommes prêts à continuer de coopérer sincèrement avec lui en application de la résolution 189 (1964). Les efforts de médiation et

le rapport du Médiateur, qui est l'un des documents fondamentaux dont cette Assemblée est saisie, devront faire l'objet d'un examen détaillé lorsque le moment en sera venu.

112. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage au Médiateur des Nations Unies, M. Galo Plaza, et lui exprimer notre profonde reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il a déployés. Sa compétence et son intégrité lui valent le respect de nous tous et, j'en suis sûr, de la grande majorité des pays représentés à cette Assemblée.

113. Je me suis un peu attardé sur la question de Chypre, mais je suis loin d'avoir épuisé le sujet. Il y a de nombreux points connexes que nous aborderons dans le détail quand cette question particulière viendra en discussion. Certains des problèmes auxquels j'ai fait brièvement allusion au cours de cette déclaration demandent aussi une analyse plus approfondie, que nous ferons en temps utile. Pour en terminer avec ce sujet, je tiens à souligner que toute la question, tout le problème de Chypre, se ramène à ceci: décider si Chypre peut ou non jouir des mêmes droits que tout autre Etat souverain et si les principes valables pour tout autre Etat souverain — et qui devraient à notre avis s'appliquer à tout territoire sous domination étrangère — sont aussi applicables à Chypre.

114. Avant de conclure, j'aimerais parler brièvement des problèmes du désarmement et du développement économique. Le désarmement occupe de nouveau une bonne place dans notre ordre du jour, à la fois comme point général et sous certains de ses aspects particuliers. Il a été décourageant, mais nullement étonnant, d'apprendre qu'aucun progrès réel n'a été réalisé au cours de l'année écoulée. Bien que le désarmement général et complet, sous contrôle international efficace, doive rester notre objectif essentiel, il nous faut en même temps admettre que certaines conditions préliminaires doivent d'abord être remplies avant que nous puissions espérer la conclusion d'un accord. On ne peut raisonnablement attendre d'un Etat qu'il désarme s'il n'est pas sûr de pouvoir compter sur un système de sécurité collective capable d'assurer sa défense. C'est ce rôle constructif qu'une Organisation des Nations Unies plus forte pourrait assumer si seulement ses propres membres lui permettaient de le faire et lui en donnaient les moyens. De même, on ne peut raisonnablement escompter qu'un Etat acceptera un système international d'inspection et de contrôle s'il a des raisons de croire que d'autres Etats utiliseront éventuellement ce système à d'autres fins. Là encore, un mécanisme approprié des Nations Unies, dont l'impartialité inspirerait confiance à tous, pourrait être l'instrument inestimable permettant de vaincre cette difficulté.

115. Ma délégation a toujours insisté sur la nécessité d'arrêter la production d'armes et de bloquer les armements à leur niveau actuel, notamment dans le cas des Puissances nucléaires, à titre de mesures collatérales préalables à tout accord général de désarmement. Cependant, à côté de ces considérations d'ordre général, certains aspects du problème du désarmement méritent une attention toute particulière. Il est extrêmement important et urgent d'empêcher tout foisonnement d'armes nucléaires, qu'on

appelle cela dissémination ou prolifération. De même, il est nécessaire que tous les Etats adhèrent au Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et que ce traité soit étendu aux essais souterrains.

116. Ma délégation a toujours appuyé la proposition tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient tous les pays du monde, ce qui serait un pas important dans la recherche d'une solution au problème. Ma délégation se félicite aussi des progrès que les Etats d'Amérique latine ont réalisés dans la voie d'un accord visant à interdire l'accès de leurs territoires aux armements nucléaires; elle partage l'espoir émis par le Secrétaire général que cela joue éventuellement l'effet d'un catalyseur pour d'autres projets de dénucléarisation ou pour d'autres initiatives visant à arrêter la dissémination des armes nucléaires et pour d'autres mesures de désarmement.

117. Nous approuvons l'initiative prise par trente-quatre pays africains qui ont demandé que la question de la dénucléarisation de l'Afrique soit inscrite à l'ordre du jour; nous attachons une importance particulière à la résolution que la première Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine a adoptée en juillet 1964 et dans laquelle ceux-ci se déclaraient prêts à s'engager, par la conclusion d'un accord international sous les auspices des Nations Unies, à ne pas fabriquer ou avoir d'armes nucléaires et demandaient à toutes les Puissances nucléaires de respecter cette résolution.

118. Quant à nous, nous sommes catégoriquement opposés à ce que des puissances nucléaires accumulent des réserves d'armes atomiques sur les territoires d'autres pays. De même, nous estimons que le désarmement ne peut être complet si les troupes étrangères cantonnées dans tous les pays ne sont pas retirées et si les bases étrangères maintenues contre la volonté du pays intéressé ne sont pas évacuées. Chypre est l'un de ces pays où subsistent des bases étrangères et des troupes étrangères. Nous aurons peut-être à revenir sur ces points au cours de la discussion sur la question de Chypre.

119. Le désarmement, s'il venait un jour à se réaliser, n'aurait pas seulement le résultat qu'on en attend de libérer le monde du cauchemar d'un holocauste nucléaire. Il libérerait aussi, pour utilisation à des fins pacifiques, les ressources et les sommes énormes que l'on consacre actuellement aux armements. Il est peut-être bon de souligner à nouveau que, parallèlement aux efforts actuellement déployés en vue du désarmement, une certaine partie des sommes énormes que les pays développés consacrent à leur défense pourrait servir à accroître l'aide aux pays en voie de développement, de préférence par l'intermédiaire des différentes institutions des Nations Unies. Certes, nous sommes heureux du progrès que représente la création, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un nouveau mécanisme aux objectifs parallèles; nous sommes heureux des résultats acquis cette année par le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial; mais en même temps, vu ce qui est nécessaire, nous sentons qu'il est possible de faire bien davantage, avec suffisamment de

bonne volonté, pour accroître et élargir l'assistance économique fournie par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui contribuerait ainsi à renforcer cette Organisation tout en rendant service aux pays bénéficiaires.

120. En prenant modestement part à cette discussion, j'ai essayé de traiter de certains problèmes généraux et de quelques autres plus précis. Je crois sincèrement que, pour nous rapprocher des nobles objectifs que nous nous sommes fixés, il faut faire de notre mieux pour renforcer l'Organisation des Nations Unies. Quel que soit le problème que nous avons à résoudre, nous avons parfaitement conscience de ce que les Nations Unies ont à s'acquitter d'une tâche importante et peut-être décisive.

121. Que ce soit pour le maintien de la paix, que ce soit pour le désarmement, que ce soit pour la décolonisation ou pour l'application des principes que nous nous sommes engagés à respecter, que ce soit pour faire disparaître la discrimination, que ce soit pour faire respecter le principe de la non-intervention ou les droits de l'homme, que ce soit pour faire respecter ou appliquer le principe de l'autodétermination,

pour éviter des conflits ou pour régler pacifiquement des différends, il est plus indispensable que jamais que l'Organisation des Nations Unies soit efficace. Essayons donc, de tout cœur et tous ensemble, de transformer la Charte des Nations Unies en une réalité vivante d'une valeur universelle. Allons de l'avant et faisons en sorte que les principes de la Charte et nos déclarations soient efficacement et formellement appliqués et respectés. Remplissons avec ardeur et fermeté les conditions préliminaires qui seules nous permettront d'atteindre notre objectif fondamental et primordial, à savoir une paix fondée sur l'égalité, une liberté totale et une justice véritable. Essayons résolument et en toute bonne foi de faire en sorte que cette vingtième session de l'Assemblée générale soit véritablement historique, qu'elle marque le commencement d'une ère nouvelle dans le domaine des relations internationales, qu'elle soit le prélude à d'importantes réalisations qui pourront nous faire approcher lentement mais sûrement de notre but ultime: la paix universelle.

La séance est levée à 12 h 55.